



Procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration – Mercredi 4 mars 2015 - BORDEAUX

Présents :

Les Membres du C.A. : Mmes Dominique GANTELME, Line PIERNÉ et Françoise FICHEUX, MM. Daniel LAURENT, Yves PERPIGNAN, Alain FONTAINE, André DULOU, Pierre-Yves SAVELLI, Jérôme DRILHON, Paul SOUILLARD, Roland MINODIER et Michel COLLIN

Les Délégués locaux : Mme Éliane BOSCADAS, MM. Christian DELOUIS, Willy CHIALE, Antoine BOSCADAS

Absents excusés : Mme Annie COUTIN, MM. Henri PINARD LEGRY, Maurad CHEURF et Charles HERRMANN

La séance est ouverte à 10h

Le Président :

- remercie les membres de leur présence ainsi qu'Yves PERPIGNAN, délégué régional Aquitaine et André DULOU pour l'organisation de cette journée de travail ;
- il excuse Annie COUTIN, Henri PINARD LEGRY, Maurad CHEURF et Charles HERRMANN

Les différents points de l'ordre du jour rappelés en annexe sont abordés :

1. Le Président revient sur l'évolution de la Fondation, et la nomination annoncée d'Henri De Lynclays à sa présidence. Henri PINARD LEGRY l'a interrogé sur ses intentions. André DULOU a également pris un contact.
2. Situation financière. Le Trésorier dresse un bilan positif des ressources de l'association mais s'inquiète de la lenteur de la régularisation des signatures et des différentes demandes faites auprès de la Banque Postale (gestion du compte en ligne et outil de paiement en ligne sur le site). En ce qui concerne les adhésions, malgré des problèmes de transmission des courriers arrivés dans les bureaux de la Fondation, le taux de renouvellement est actuellement de 50% par rapport à l'an dernier. Une relance est prévue dans les semaines à venir en fonction de la mise en ligne du site internet. En tout état de cause, l'association a besoin d'un local et donc de son financement. Il est donc nécessaire de prévoir les frais (location, installation, téléphone, internet).
3. Changement de nom de l'association. Le problème majeur est l'absence de l'adresse du siège social pour les différents enregistrements (Préfecture et INPI). Le secrétaire est en charge de ces formalités.
4. Actions prévues. Les outils informatiques en ligne et le site internet devraient être disponibles rapidement. Le volet « adhésion » a été défini comme prioritaire afin de permettre au trésorier de gérer les adhésions déjà arrivées (600) et celles à venir. Le volet le plus simple sera celui des actualités et des portraits, pour ce faire les délégués devront nous faire parvenir des textes et des photos. Le volet « Bourse des Bénévoles » déjà développé en 2014 y sera intégré et géré par les délégués dans leur territoire via un intranet. A cet effet, ceux qui souhaitent avoir une adresse du style prenom.nom@cercle-benevoles.fr doivent nous en faire la demande.

5. Mise en œuvre du plan stratégique.

- Décentralisation.
 - Une note a été rédigée par Roland Minodier à cet effet et présentée ce jour. Elle a reçu l'accord de principe du CA.
 - Chartre des délégations : le travail est en cours.
 - Délégués : un travail doit être mené par les délégués régionaux afin d'obtenir l'accord des délégués déjà poste et le recrutement de nouveaux délégués.

6. Les projets :

- Mobiliser sur les territoires « les bénévoles » autour de projets s'inscrivant dans le cadre de l'égalité des chances et de la formation civique des jeunes :
- Promotion des Talents - décentraliser sur les territoires, le Président se déplacera si des délégués arrivent à établir le contact avec des entreprises intéressées, Centre d'Instruction Civique (Marseille)
- Soutien d'entreprises en création et développement dans quartiers
- Insertion sociale par le sport
- Actions de la région Lyon-St Etienne-Chambéry (à transposer sur d'autres territoires)
- Dans le domaine de la santé (ex. : partenariat avec des hôpitaux privés à but non lucratif)
- Dans un partenariat avec les entreprises (bénévolat en entreprise)

7. Formation des Bénévoles :

Un projet en cours. Le président demande aux délégués de trouver des entreprises et propose de se déplacer pour les convaincre de leur participation aux projets.

8. Ordre du bénévolat :

Le président propose que ce dossier soit bien entendu exposé mais une position définitive sera prise à la fin du mois de Mars en fonction de la possibilité souhaitée pour l'association de gérer ou non « les palmes du bénévolat » dans le cadre d'une convention avec la Fondation.

André DULOU en charge du « plan B » expose ses propositions. Celles-ci sont :

- Le changement de nom : Ordre du bénévolat
- Une promotion au 5 décembre, journée mondiale du bénévolat
- La suppression du quota
- Les différents échelons. Deux visions différentes sont retenues :
 - Chevalier, Officier et Commandeur avec une « breloque » à épingle ;
 - Bronze, Argent et Or avec une médaille du même style que celle des palmes du bénévolat.
- Une récompense « JUNIOR » devra être créée ;
- Afin d'éviter le risque de disparaître, une promotion sera organisée pour la 5 décembre 2015.

Dominique GANTLME souligne le risque d'amalgame avec la Fondation et ses problèmes d'où la nécessité de cesser toutes relations avec la Fondation.

Sur proposition de Charles HERRMANN, délégué régional, lors de l'assemblée générale du 18 février 2015, une réunion du Conseil d'administration pourrait avoir lieu à STRASBOURG. Il en a été pris bonne note.

Conclusions : Relevé de décisions

1. Le Trésorier réserve sur le budget 5.000 € comme contribution à la mise à disposition d'un local
2. Décentralisation, allouer dans les 2 mois un budget à chacune des délégations régionales actives
3. Privilégier à très court terme l'organisation de sessions de formation (formation initiale du bénévole) – dans les 2 mois
4. Ordre du bénévolat (décision au 31 mars) sur maintien des Palmes du Bénévolat (soit plan B)
5. Indépendamment de la décision précédente, prévoir une « récompense junior », Line PIERNÉ en charge

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 12h15

Le Président

Le Secrétaire-Adjoint

Le Trésorier

Daniel LAURENT

Michel COLLIN

Alain FONTAINE